

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2016** **COMPTE RENDU**

### **GESTION**

Après établissement de l'avis des Domaines, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en vente en l'état, deux biens communaux :

- Maison du centre ville située 1, rue Porte de France, transformée en deux appartements rénovés en 2008 pour un montant de 150 000 €.
- Bâtiment industriel à usage de stockage de 900 m<sup>2</sup> pour un montant de 80 000 €, ainsi qu'un passage de 350 m<sup>2</sup> avec servitude pour l'euro symbolique.

Syndicat forestier : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier au syndicat forestier la gestion de la forêt communale de la commune historique d'Amblimont d'une superficie de 25 ha et 55 ares.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport de gestion 2015 de la Société Publique Locale XDEMAT, intervenant pour la dématérialisation des marchés publics et approuve, à l'unanimité, le principe de l'augmentation du capital.

### **FINANCES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association UNC (Union Nationale des Combattants), une subvention exceptionnelle à hauteur de 50%, soit un montant de 661,79 € pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.

De nouvelles dispositions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont rendues obligatoires par la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement de la crèche, à savoir la fourniture des repas aux enfants, cette nouvelle disposition nous conduit à engager des travaux complémentaires pour la mise en adéquation avec cette prestation. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser cet aménagement pour un montant HT de 9 223,75 € et sollicite une subvention auprès de la CAF à hauteur de 80% au titre de fonds d'accompagnement PSU (prestation de Service Unique).

Le Conseil Municipal ouvre les crédits nécessaires à cette opération sur le BP 2016.

Musée du Feutre : le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les deux tarifs suivants :

- Atelier de feutrage en extérieur de 25 personnes : 50 €
- Frais de déplacement : 50 €.

### **SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS**

- Nomination d'un nouveau Percepteur : Monsieur GRAL.
- Possibilité de récupérer le FCTVA sur des comptes de fonctionnement.
- Remerciements pour subvention annuelle : Prévention Routière et ACPG – CATM.
- Analyses d'eau conformes de la source alimentant la Cité des Cadres.
- Un rappel concernant les commerces en ventes : station essence, restaurant la Paix T'i, l'hôtel restaurant l'Odyssée.
- Voie verte : évolution vers le Département de la Meuse en utilisant l'ancienne voir ferrée avec une fin d'étude en 2017.
- Dans le cadre de la loi Notre, le Syndicat Synergie Ardennes doit évoluer : un rapprochement de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg avec la Communauté de

Communes du pays de Stenay est en cours et devrait être officialisé pour janvier 2017. La Communauté de Communes du pays de Stenay étant regroupée avec celle du Val Dunois, c'est donc tout un bassin de vie de ruralité qui est concerné par son développement économique, touristique et l'urbanisme. A terme le Syndicat Synergie pourrait être la structure de gouvernance des différents projets sur l'ensemble de ce territoire.

-Monsieur le Maire rappelle les obligations des riverains de procéder à l'entretien des trottoirs situés devant leur habitation et caniveaux, conformément au règlement sanitaire départemental. Considérant la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, il est ainsi demandé à chacun de participer au désherbage, au balayage et en hiver, au déneigement au droit de sa propriété.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance  
Françoise MALJEAN

le Maire  
Gérard RENWEZ